

Les réseaux sociaux

56 % des français sont inscrits sur au moins un réseau social. Ce chiffre passe à 88 % pour les 15-24 ans, qui y passent en moyenne 1h16 par jour. Le succès rencontré par les réseaux sociaux type Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat répond à un besoin de lien social entre les internautes qui peuvent, entre autres, s'y divertir et rester en contact avec leurs proches, et amis plus ou moins éloignés. Ils servent aussi de caisse de résonance aux actualités fortes. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces pratiques, aussi ludiques ou influentes soient-elles, laissent des traces.

Vos questions les plus fréquentes :

Puis-je publier comme je veux la photo d'un ami sur les réseaux sociaux ?

Si vous publiez, sans son consentement, l'image d'une personne dans un lieu privé, enregistrez ou transmettez des paroles prononcées à titre privé ou captez son image, vous pouvez encourir jusqu'à un an de prison et 45 000 euros d'amende (article 226-1 du code pénal). Et les tribunaux n'hésitent pas à sanctionner sévèrement les personnes qui tiennent des propos diffamatoires et des insultes à l'encontre d'autrui

J'ai retrouvé de vieilles photos de moi dont je ne suis pas très fier. Comment faire si je n'arrive pas à les faire effacer ?

Les jeunes, ultra-connectés n'ont pas toujours conscience des risques auxquels ils s'exposent. Ils peuvent faire effacer leurs données personnelles grâce à une procédure accélérée spécifique. Ils doivent alors se rapprocher du site concerné pour obtenir l'effacement des données problématiques « dans les meilleurs délais ». En cas de difficulté à obtenir l'effacement, il est possible de saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) qui statuera dans un délai de 15 jours. Cela permettra par exemple de demander la suppression de photos de vacances ou de soirées, postées quand une jeune fille ou un garçon était mineur(e), et qui peuvent lui nuire pour trouver un stage ou un emploi.

(* pour en savoir plus sur le phishing, voir la fiche messagerie)

Nos conseils

Pour une bonne utilisation des réseaux sociaux, blogs, messageries instantanées et forums :

- 1 Faites preuve de vigilance concernant les informations que vous publiez sur vous-même ou sur autrui, car votre responsabilité peut être engagée.
- 2 Paramétrez correctement votre profil, et ne faites jamais confiance a priori sur les choix de « paramétrage par défaut » du site hébergeur.
- 3 Quand vous le pouvez, et surtout sur des forums communautaires, blogs, tchat, créez-vous un pseudonyme.
- 4 Lancez régulièrement une recherche sur les principaux moteurs (Google, Bing, Yahoo, etc.) avec votre nom et prénom puis consultez les résultats pour détecter les informations publiques associées à votre nom, qui sont véhiculées sur la toile.
- 5 Si c'est possible, connectez-vous en mode sécurisé sur ces sites (adresse commençant par « https:// » afin d'éviter les risques de phishing (*).
- 6 Vous constatez des propos haineux, photos choquantes... Faites un copier/coller du contenu puis envoyez-le sur la plateforme « internet-signalement.gouv.fr » ou remplissez le formulaire anonyme proposé par le site « pointdecontact.net », pour qu'il transmette le signalement aux autorités compétentes.



Vous souhaitez en savoir plus sur **les réseaux sociaux**, découvrez notre **guide « Internet et vous »**, téléchargeable sur notre site **Internet** www.leolagrange-conso.org qui répondra à toutes vos questions !